

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

05/12/2013

Dossier complet le

05/12/2013

N° d'enregistrement

2013-1421

1. Intitulé du projet

Projet ITER VITAE : réaménagement de l'îlot Saint Antoine

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ADIM NORD-PICARDIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BEUCAMP VINCENT DIRECTEUR DE PROGRAMME

RCS / SIRET

5 0 0 | 5 0 6 | 9 0 2 | 0 0 0 | 1 3

Forme juridique

SNC (Société en Nom Collectif)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	SHOB supplémentaire créée de 29 471 m ² , soit une SHON de 26 524 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la démolition de la majeure partie des bâtiments de l'îlot Saint Antoine (ancien hôpital St Antoine, Ehpad Notre Dame d'Espérance,...) et la construction à leur place d'un nouvel Ehpad Saint Antoine, d'une crèche, de commerces, de logements et d'une résidence de services.

L'Ehpad sera doté d'un parking d'environ 130 places en sous-sol, d'un accès logistique au rez de chaussée pour les gros porteurs (livraisons pour la cuisine...) et d'un accès en sous-sol pour la dépose des résidents.

Il sera construit un parking en sous-sol pour les logements suivant le ratio d'une place par logement (pas de parking pour la résidence de service).

L'accès véhicules-Poids lourds (19 t maxi) à l'Ehpad se réalisera par le boulevard Victor Hugo. L'accès au parking des logements se fera par la rue Bayard. Les bâtiments seront tous facilement accessibles aux piétons étant donné la proximité des transports en commun (station de métro et arrêts des lignes de bus à la Porte des Postes).

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de maintenir un Ehpad sur un lieu historiquement connu de nombreux Lillois (îlot Saint Antoine et son ancien hôpital).

Le projet fusionnera 2 Ehpad voisins (Notre Dame d'Espérance et Marguerite Yourcenar) dans un établissement neuf.

Dans un souhait de rencontres intergénérationnelles, le projet comme son nom latin l'indique (ITER VITAE = le chemin de la vie) rassemble sur un même lieu plusieurs générations : les enfants (la crèche), les adultes (les logements) et les séniors (l'Ehpad).

Le projet îlot de Saint Antoine s'inscrit dans la volonté de la ville d'entamer un projet de reconversion de la zone Lille Sud - Lille Moulins (parvis piétonnier devant les commerces; cet emplacement réservé au PLU devant être rétrocédé à la ville de Lille à terme).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux envisagés seront réalisés en 4 phases :

- Phase 1 : fin 2013 à fin 2014 : démolition de l'ancien hôpital Saint Antoine et quelques bâtiments périphériques (partie Ouest) ;
- Phase 2 : fin 2014 à novembre 2016 : construction de l'Ehpad Saint Antoine ;
- Phase 3 : fin 2016 : emménagement dans le nouvel Ehpad ;
- Phase 4 : fin 2016 à 2019 : démolition de la partie Est du site (Ehpad Notre Dame d'Espérance et bâtiments périphériques) et réalisation des opérations de logements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'Ehpad aura une capacité de 325 lits et disposera d'un parking d'environ 130 places en sous-sol. Un accès logistique au rez de chaussée pour les gros porteurs (livraisons pour la cuisine...) et un accès en sous-sol pour la dépose des résidents sont prévus.

La crèche aura une capacité de 35 à 40 berceaux.

La résidence services sera conçue pour 100 places.

Le nombre de logements maximum sera de 265. Une place de parking en sous-sol sera construite par logement (pas de parking pour la résidence de service).

Quelques cellules commerciales sont prévues.

L'ensemble des bâtiments du projet bénéficiera de la proximité des moyens de transports en commun (métro et bus à la Porte des Postes).

Le nouvel Ehpad résultant de la fusion des 2 anciens Ehpad du quartier, il n'y aura pas d'emplois supplémentaires.

Par ailleurs, une étude de déplacement d'entreprise est prévue pour les salariés de l'Ehpad.

La crèche et les commerces créeront quelques emplois, mais en nombre limité. Au cas où le futur personnel n'utiliserait pas les transports en commun, l'impact trafic lié au déplacement en VL (Véhicule Léger) resterait donc limité.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Un permis de démolir et un permis de construire valant division seront établis.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune procédure d'autorisation.

Formulaire établi dans le cadre du Permis de Construire valant division.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
+ Surface totale créée	SHOB : 61 300 m ² / SHON : 55 170 m ²
- Surface totale démolie	SHOB : 31 829 m ² / SHON : 28 646 m ²
= Différence	SHOB : 29 471 m ² / SHON : 26 524 m ²
Surface du site	17 000 m ²
Nombre de place dans l'Ehpad	325 lits
Capacité d'accueil de la crèche	35 à 40 berceaux
Capacité de la résidence de services / Nombre maximal de logements	100 / 265
Parkings souterrains : nombre maxi de places Ehpad / nombre maxi de places pour les logements	130 / 265

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Boulevard Victor Hugo
Boulevard de Strasbourg
Rue Bayard à Lille (59)

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 03 ' 10 " E Lat. 50 ° 37 ' 07 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles actuelles accueillent sur la totalité de la surface l'ancien hôpital Saint Antoine (arrêté), l'Ehpad Notre Dame d'Espérance et leurs bâtiments périphériques.

Au plan local d'urbanisme, les parcelles sont situées en zone UAc, c'est à dire en zone urbaine mixte à caractère central et à dominante d'habitat.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU a été approuvé initialement le 8 octobre 2004.

Le règlement s'appliquant à la zone du projet reprend les dispositions générales modifiées le 19 décembre 2008 et les dispositions applicables aux zones UAc et UAcz de Lille modifiées le 29 juin 2012.

Aucune servitude ne concerne le site.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Distances entre le site et les zones naturelles les plus proches : - APB : Prairie des Willemots à 14 km au Nord-ouest - ZNIEFF de type I : Marais d'Emmerin et d'Haubourdin : 5 km au Sud-ouest - ZNIEFF de type II : Basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin : 4 km au Sud-ouest Cf. annexe 6
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc naturel régional le plus proche est le parc Scarpe Escaut à environ 20 km au Sud-est. Cf. annexe 6
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cartographie du bruit a été réalisée par LMCU. Le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) découlera des cartes de bruit. Des consultations publiques auront lieu dès 2014.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques technologiques de la Société les Produits chimiques Loos a été prescrit le 27 avril 2010. Le site industriel se situe à 3 km à l'Ouest.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à 3 km au Nord (quai du Wault et squares Foch Dutilleul)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 13,5 km au Sud. Cf. annexe 7
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche est à 14 km au Sud. Cf. annexe 6

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun forage d'eau ne sera réalisé au droit du site. En phase chantier, de l'eau sera utilisé pour les besoins domestiques. En phase d'exploitation, l'eau potable du réseau public sera distribuée pour les besoins domestiques liés au fonctionnement de l'Ehpad, de la crèche et à la vie dans la résidence et les logements.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le toit de la nappe se situe à - 8m par rapport au niveau du sol. Les 2 niveaux de sous-sol du parking des logements n'atteindra pas ce niveau. Il n'y aura donc pas d'impact sur la nappe.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des sous-sols sous l'Ehpad et les logements pour les parkings et l'accès logistique à l'Ehpad entraînera un excédent de matériaux de terrassement qui seront éliminés suivant les filières agréées en fonction des résultats d'analyses.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est déjà urbanisée et est éloignée de toute zone naturelle. Elle n'est pas non plus implantée sur une zone des trames vertes et bleues. Elle ne présente pas d'intérêt écologique particulier.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière n'a été recensée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est déjà urbanisée dans sa totalité. Elle est située au coeur d'un tissu urbain particulièrement développé (logements, infrastructures de circulation). Dans le cadre du projet, quelques espaces verts seront aménagés.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site industriel (Produits Chimiques de Loos) pour lequel est prescrit un Plan de Prévention des risques Technologiques est suffisamment éloigné (3 km).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est peu vulnérable aux risques naturels : - risque de remontées de nappes : sensibilité faible ; - aléa retrait - gonflement des argiles : aléa faible ; - zone de sismicité : 2 La commune de Lille est concernée par un Plan de Prévention Risque Naturel Inondation et un Plan d'Exposition au Risque Mouvements de terrain (consécutifs à la sécheresse).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tant pendant la phase travaux qu'exploitation, le site ne recensera pas de sources susceptibles d'émettre de rejets aqueux ou atmosphériques présentant un caractère sanitaire dangereux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, des dispositions seront prises pour limiter les bruits liés aux travaux. En phase d'exploitation, les parking étant souterrains, les bruits liés au stationnement-démarrage des véhicules ne seront pas perceptibles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie du bruit, le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 h (Leden) est compris entre 50 et 65 dB(A) au droit des parcelles (ce niveau est équivalent à un bruit de conversation et de circulation). Ces niveaux de bruit sont conditionnés par le trafic sur les boulevards de Strasbourg et Victor Hugo. L'isolation sonore des bâtiments est prévue conformément à la réglementation et l'impact sonore dans les bâtiments sera donc faible.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations engendrées par le projet seront limitées à quelques phases de travaux. Elles seront ponctuelles et de faible intensité.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, l'éclairage des voies de circulation externes du site sera assurée par des lampadaires. Les parkings étant souterrains, les besoins en éclairage extérieur seront limités aux voies de circulation piétonnes.</p> <p>Le site pourra être impacté par l'éclairage public des voies avoisinantes.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les polluants atmosphériques rejetés seront faibles et liés au trafic routier du personnel et au fonctionnement des engins de chantier.</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets polluants dans l'air seront équivalents à ceux générés par des habitations (émissions potentielles des systèmes de chauffage).</p> <p>Le trafic des véhicules (Ehpad et logements) sera également une source d'émissions atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets hydrauliques devraient être faibles.</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets d'eaux pluviales seront réalisés au réseau public d'assainissement en respectant le débit de fuite de 4 l/s (prescription du PLU).</p> <p>Les rejets d'eaux usées de type domestique seront envoyés au réseau public d'assainissement pour être traités par la station d'épuration urbaine.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets issus du désamiantage seront éliminés suivant la filière autorisée. Les autres déchets non dangereux seront triés sur site pour être valorisés ou éliminés conformément à la réglementation.</p> <p>En phase d'exploitation, il y aura 2 types de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets non dangereux : déchets liés aux activités domestiques. Le tri sélectif sera mis en place. L'enlèvement sera réalisé par le service déchets de LMCU. - Déchets dangereux : déchets liés aux activités de soins de l'Ehpad (DASRI). <p>Ces déchets seront collectés spécifiquement et éliminés suivant la filière autorisée avec un collecteur et un éliminateur agréés.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>A la demande des services des Architectes des bâtiments de France, les façades de la cour Saint Antoine seront conservées.</p> <p>Le projet est développé en concertation avec la ville de Lille.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone est déjà construite et urbanisée dans son ensemble. Il n'y aura pas de modification d'usage des parcelles.</p> <p>Mais le projet apporte de nombreux avantages par rapport à la situation actuelle : construction de bâtiments neufs, création de services de proximité (crèche, commerces), emménagement de nouvelles populations qui apporteront un redynamisme économique au quartier...</p> <p>Le projet entraînera une véritable renaissance de l'îlot Saint Antoine.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A proximité, il a été recensé un projet connu : le centre commercial "Lillenum" du Faubourg des Postes à Lille. Les effets cumulés avec ce projet ont été étudiés.

Etant donné que ce projet se situe à environ 350 m au Sud-est, de l'autre côté de l'autoroute A25, le seul impact cumulé serait lié au trafic. Mais l'avis de l'Autorité Environnementale mentionne cette précision : "Comme le confirme le complément d'étude sur la porte des Postes, l'autoroute et ses échangeurs apparaissent a priori peu sollicités par ce projet d'aménagement."

Par conséquent, il n'y aura pas d'incidences cumulées entre les 2 projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Depuis le transfert de ses activités en 2004, certains bâtiments de l'hôpital pédiatrique Saint Antoine n'ont plus été utilisés et sont en état de délabrement. Cela constitue une friche immobilière en plein coeur d'un quartier résidentiel. Le projet de reconstruction de l'îlot Saint Antoine proposé par la Société ADIM Nord-Picardie permettra de remédier à cette situation.

En termes d'urbanisme et d'intégration paysagère, le projet s'inscrit en phase avec les prescriptions des règles d'urbanisme. Il s'agit en effet d'une requalification et d'une redynamisation d'une zone déjà urbanisée située au coeur de la ville de Lille. Aucune zone naturelle ne sera impactée par le projet.

Pour les autres aspects environnementaux (eau, air, bruit, déchets, émissions lumineuses), tant en phase chantier qu'exploitation, les impacts seront limités.

Concernant le trafic, la proximité immédiate des transports en commun (bus, métro) est le point fort du choix d'implantation du projet. Cet atout facilitera les déplacements des futurs résidents et l'accès des visiteurs et des employés (Ehpad, commerces, crèche). Une étude de déplacement d'entreprise est prévue pour les salariés de l'Ehpad. Le nombre d'emplois supplémentaires généré par le projet est de quelques unités. Au vu de tout ces éléments, l'impact sur le trafic routier du quartier sera ainsi limité.

Il faut également souligner l'optimisation de la gestion de l'espace avec l'accès des services de l'Ehpad en sous-sol et la construction de 2 parking souterrains (Ehpad et logements). Ces choix permettront une meilleure intégration paysagère (espaces verts et zones piétons) et moins de nuisances environnementales (bruit, émissions lumineuses...).

En conclusion, les enjeux et les contraintes du site ont été étudiées selon tous les aspects, afin de dessiner le meilleur programme de reconstruction. Les démarches de développement durable et d'initiation d'un nouvel élan du quartier Lille-Sud / Lille Moulins ont été intégrées dans la phase de conception.

Le projet ITER VITAE qui rassemblera plusieurs générations dans un même cadre de vie, est idéalement conçu pour s'implanter sur l'îlot Saint Antoine.

A la lecture des éléments ci-dessus, il semble que le projet constitue une nette amélioration de la situation et qu'il ne nécessite pas d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Milieux naturels
Annexe 7 : Sites Natura 2000

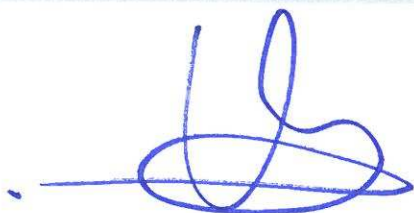
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lille

le, 29 novembre 2013

Signature

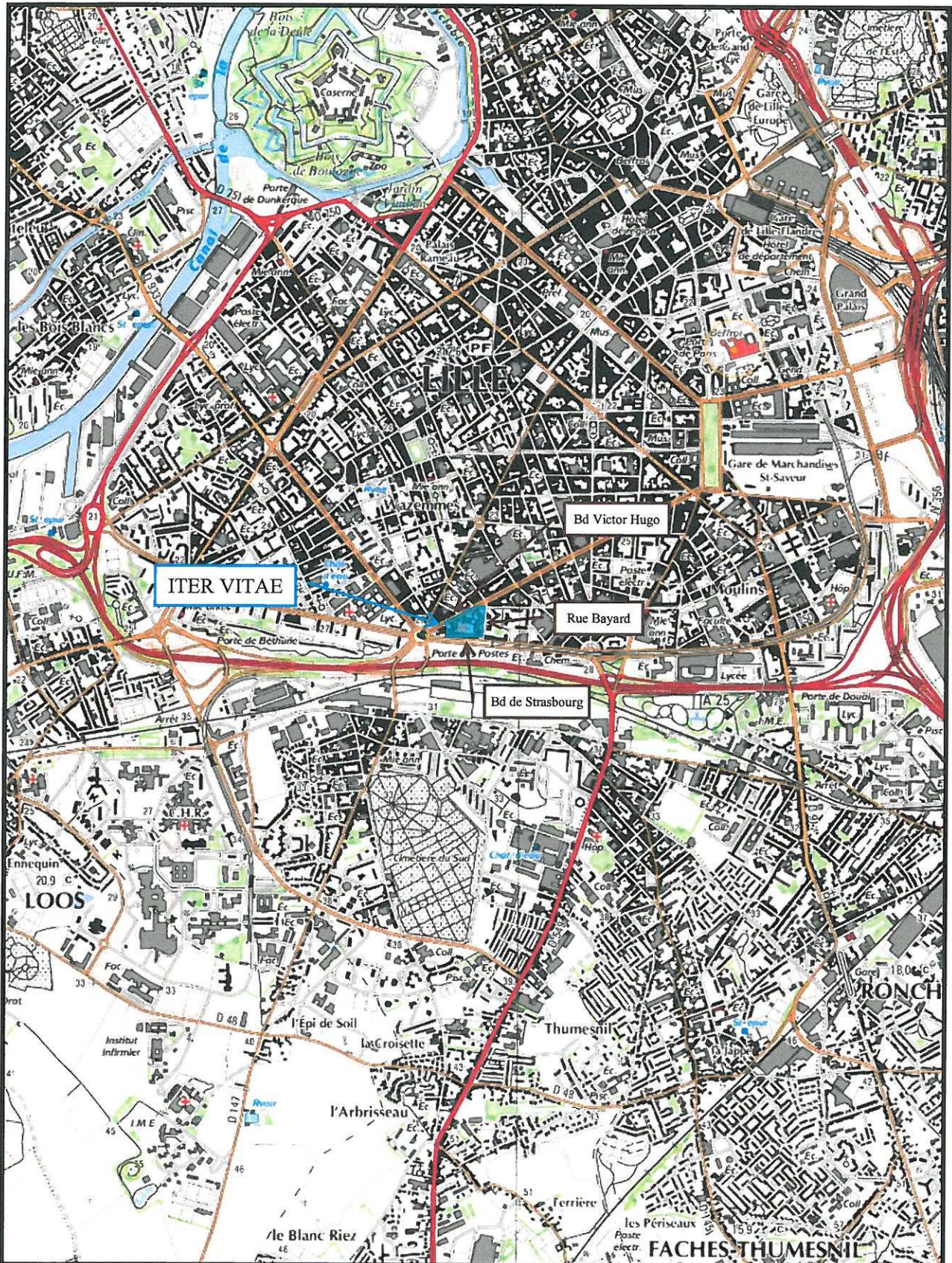


ADIM NORD PICARDIE
 274 Bd Clemenceau - BP 1029
 59701 MARCQ EN BARCEUL CEDEX
 RCS Roubaix-Tourcoing 500 506 902
 Tél. 03 20 99 78 17 - Fax 03 20 99 78 49



KALIÈS

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000



Les photographies n°1 à 8 sont localisées sur le plan de masse de l'annexe 5.



Photo n°1 : Boulevard de Strasbourg direction Ouest (prise de vue : 13.11.13)



Photo n°2 : Boulevard de Strasbourg direction Ouest (prise de vue : 13.11.13)



Photo n°3 : Boulevard de Strasbourg direction Est (prise de vue : 13.11.13)



Photo n°4 : Rue Bayard direction Nord (prise de vue : 13.11.13)



Photo n°5 : Rue Bayard direction Sud (prise de vue : 13.11.13)



Photo n°6 : Boulevard Victor Hugo direction Sud-est (prise de vue : 13.11.13)



Photo n°7 : Boulevard Victor Hugo direction Nord-ouest (prise de vue : 13.11.13)



Photo n°8 : Boulevard Victor Hugo direction Nord-ouest (prise de vue : 13.11.13)



Photo n°9 : Vue aérienne du Boulevard de Strasbourg (prise de vue : 2012)



Photo n°10 : Vue aérienne de la rue Bayard (prise de vue : 2012)

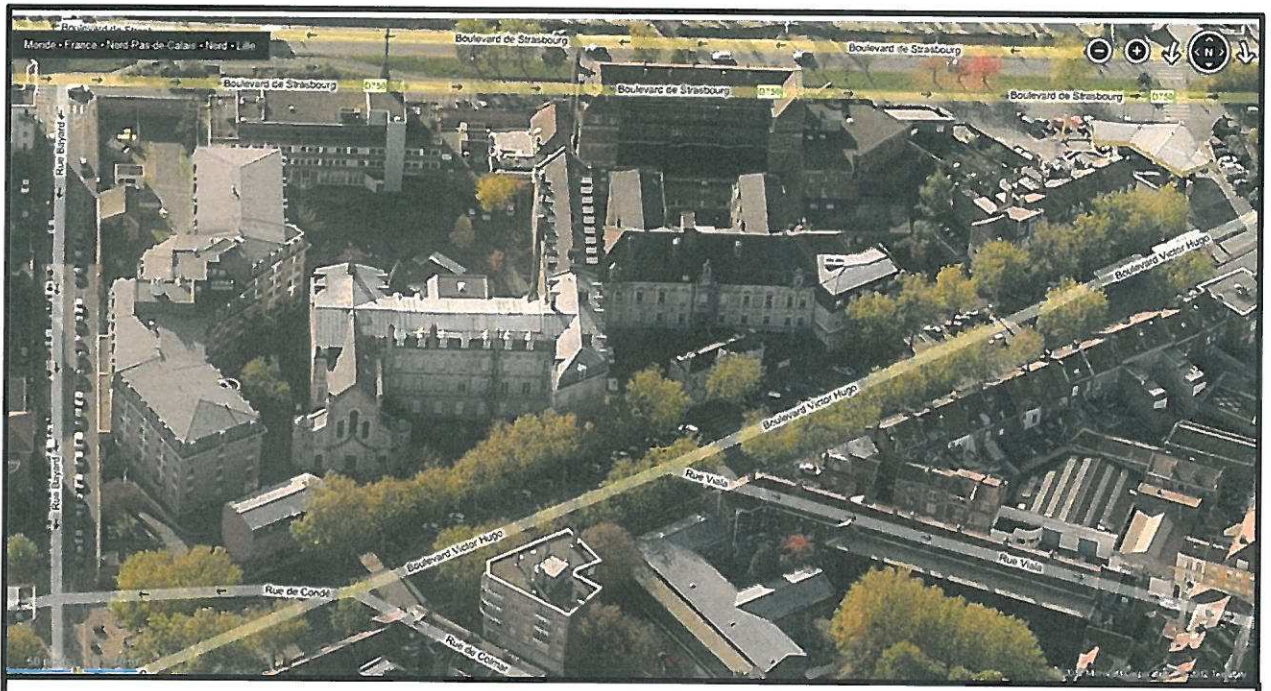
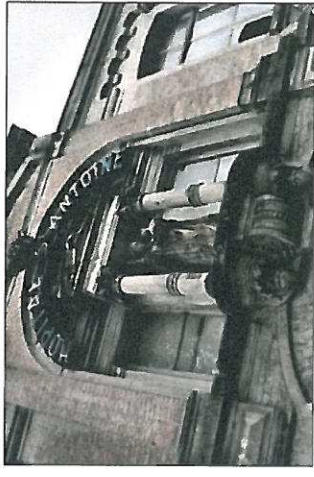


Photo n°9 : Vue aérienne du Boulevard Victor Hugo (prise de vue : 2012)



ASSOCIATION DU CENTRE FERON VRAU
PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ÎLOT DE SAINT ANTOINE A LILLE



ASIN MOBILISABLE	MATHEE EYOROUKE	11 RUE SAINT ANTOINE A LILLE	TEL. 03 20 39 79 20
RECHERCHER ET NOBILIT	ARCHITECTES ASSOCIES	11 RUE SAINT ANTOINE A LILLE	TEL. 03 20 39 79 20
SECS SANTE	PROGRAMMEUR	11 RUE SAINT ANTOINE A LILLE	TEL. 03 20 39 79 20
SCS ENVIRONNEMENT	NET ENVIRONNEMENTAL	11 RUE SAINT ANTOINE A LILLE	TEL. 03 20 39 79 20
PROJETS	NET ENVIRONNEMENTAL	11 RUE SAINT ANTOINE A LILLE	TEL. 03 20 39 79 20
OWALA	MALLET SOCIAL	11 RUE SAINT ANTOINE A LILLE	TEL. 03 20 39 79 20

PLAN DE MASSE

RESEAUX
RSEA
DATE
28/10/2013
ECHA
AT
ECHA
1/5000
ECHA-APS
ECHA-APS

